

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 02.10.2025
Convocation faite
Le 23.09.2025**

**Délibération
N°2025-09-206**

**Accueil de jeunes en
Service Civique à la
Communauté de Communes**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Sandrine BOURGEOIS), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les articles L. 120-1 et L. 120-30 du Code du Service National, issu de la Loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique,

Vu l'avis favorable du CST du 23 septembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'engager une démarche d'accueil de jeunes en Service Civique,
- * **décide** de déposer une demande d'agrément de la Communauté de Communes pour un tel accueil,
- * **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

